

Aide au logement : consentement à la collecte et à la transmission informatique de données par le bailleur à la CAF

La signature de ce formulaire revêt un caractère facultatif. Si vous le souhaitez, vous pouvez formuler vous-même votre demande d'aide au logement, directement auprès de la Caf.



A remplir par chaque titulaire du bail - A transmettre à contact@saimv.fr

Je soussigné (nom – prénom)

Demeurant (votre adresse complète)

Le cas échéant, N° allocataire Caf :

déclare solliciter de la Caf de une aide au logement pour le logement que j'occupe (rai) au titre de ma résidence principale à (adresse complète)

.....

➤ consent à ce que le bailleur collecte et transmette à la Caf les données relatives à l'étude et au paiement de l'aide au logement y compris les cinq données suivantes nécessaires à l'étude de mon dossier par la Caf, mais sans utilité pour lui :

- le N.I.R. (numéro de Sécurité Sociale) :
- la date d'entrée en France :
- le lieu de naissance :
- le pays d'activité :
- le régime professionnel :

Ces cinq données sont collectées pour mon compte et celui de mon conjoint, le cas échéant. Pour les enfants et les autres personnes vivant à mon foyer, seul le lieu de naissance est collecté. J'ai bien noté que ces données ne sont pas conservées par le bailleur.

- atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments déclarés au bailleur en vue de l'examen de mon dossier d'aide au logement et en assure toute la responsabilité associée,
- m'engage à fournir à la Caf, si nécessaire, les pièces justificatives complémentaires,
- reconnaît être informé de la possibilité d'obtenir les informations transmises, en consultant le site www.caf.fr espace « mon compte » ou, directement auprès de la Caf, sur simple demande,
- m'engage à signaler à la Caf de/du toute modification ou changement de ma situation familiale et/ou professionnelle.
- Pour faciliter mes échanges avec la Caf, j'accepte que le bailleur lui communique mon adresse électronique **oui** **non** :@.....

Fait à Le

Signature du demandeur

Cette autorisation est conservée par le Bailleur dans la limite de la durée légale de prescription des actions éventuelles pouvant être engagées.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 114-13, L. 835-5 du code de la Sécurité Sociale Article L. 351-13 du code de la construction et de l'habitat – Article 444-1 du code pénal). La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité Sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14 - qui a désigné un Délégué à la Protection des Données.

Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (LIL) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au directeur de votre Caf de rattachement, par courrier postal accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la CNAF. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1er du livre IV du code des relations entre le public et l'administration.

Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non-recours au droit, de statistiques, recherches et études.